

AVIS AUX CLIENTS DE FIRST LEASIDE SECURITIES INC. (« FLSI ») DU 1^{er} NOVEMBRE 2013

Les anciens clients de FLSI avaient jusqu'au 12 octobre 2013 pour présenter une réclamation au Fonds canadien de protection des épargnants (« **FCPE** »). Les réclamations adressées à Ernst & Young, le mandataire du FCPE, seront transmises sous peu au FCPE aux fins de traitement.

Le personnel du FCPE continue d'examiner les réclamations qu'il reçoit conformément au processus d'indemnisation décrit dans les avis du FCPE émis le 11 avril 2013 et précédemment, le 7 décembre 2012. Le nombre de réclamations est très élevé et de nouvelles informations arrivent tous les jours. Le FCPE étudie chaque réclamation qu'il a reçue afin d'établir l'admissibilité en vertu des [Principes de la garantie](#) et des [Procédures d'administration des réclamations](#) du FCPE. Le FCPE communiquera avec les réclamants si d'autres informations sont nécessaires.

Le personnel du FCPE continue de suivre ce qui passe avec la mise sous séquestre de FLSI et à se tenir à jour sur les développements réglementaires pertinents.

Pour en savoir plus sur la protection et les Procédures d'administration des réclamations du FCPE, communiquez avec le FCPE au 416 866-3666, ou sans frais au 1 866 243-6981, ou visitez le site du FCPE au www.fcpe.ca.

